



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Comité régional de suivi du plan de relance

28 mars 2022



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



TERRITOIRES




AAP Mobilité vélo

Recyclage des friches

Economie circulaire

CONTEXTE

Les bénéfices de la pratique du vélo sont nombreux :

-  **SANTÉ PUBLIQUE** face aux risques liés à la sédentarité
-  **ENVIRONNEMENT**, le vélo n'émet ni gaz à effet de serre ni polluants locaux
-  **SOCIAUX-ÉCONOMIQUES**, le vélo résorbe des inégalités de mobilité, crée des emplois et revitalise les centres-villes





Depuis 2018, le **PLAN NATIONAL VÉLO ET MOBILITÉS ACTIVES** a pour objectif de tripler la part modale du vélo dans les déplacements d'ici 2024.



LE FONDS MOBILITÉS ACTIVES

Mesure phare du plan national vélo, le fonds est doté de **350 M€ sur 7 ans**.
Sous forme d'appels à projets il soutient et accélère les projets cyclables des collectivités.

4 AAP ont déjà été mis en œuvre :

-  2019 : AAP Continuités Cyclables, 4 lauréats normands, + 1,6 M€ de subventions.
-  2020 : AAP Continuités Cyclables, 7 lauréats normands, ± 2,8 M€ de subventions.
-  2020 : AAP Aménagements Cyclables, 12 lauréats normands, ± 6,5 M€ de subventions.
-  2021 : AAP Aménagements Cyclables, en cours d'attribution.

L'APPEL À PROJET VÉLO 2022

Particularités :

- L'organisation est confiée au niveau **RÉGIONAL**
- L'enveloppe est issue du fonds « **FRANCE RELANCE** »

 L'appel à projets est doté de **4,9 M€ POUR LA NORMANDIE**

 Le dépôt des projets devait se faire avant le **25 FÉVRIER 2022**, sur  **demarches-simplifiees.fr**

 L'objectif est d'informer les lauréats avant **FIN JUIN 2022**

CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

15 OCTOBRE

7 JANVIER

25 FEVRIER

**DIALOGUE AVEC LES CANDIDATS
POTENTIELS (DREA), avec DDTMs)**

**PUBLICATION
ET DIFFUSION
DU CAHIER
DES CHARGES**

**WEBINAIRE AVEC
LES
COLLECTIVITES
NORMANDES**

**DEPOT DES
DOSSIERS**



PROJETS ÉLIGIBLES

Deux catégories de projets sont éligibles.

👉 Les **PROJETS DE TYPE DISCONTINUITÉ** :

- Un carrefour complexe, un point noir de sécurité routière, un ouvrage de franchissement d'une infrastructure ou d'une barrière naturelle. Le projet doit s'inscrire dans un itinéraire existant
- Une discontinuité linéaire entre deux aménagements cyclables existants, de moins de 3 km

👉 Les **PROJET DE TYPE ITINÉRAIRE SÉCURISÉ** : aménagement cyclable sécurisé de type piste cyclable ou voie verte. La longueur de l'itinéraire subventionnable doit être inférieure à 15 km.

MATURITÉ DES PROJETS

Le projet présenté doit avoir fait l'objet d'études préliminaires.



Un **PLANNING DÉTAILLÉ** est attendu.



Les marchés de travaux ne peuvent être notifiés avant le dépôt du dossier sur la plateforme.
Ils le seront dans les 24 mois après le dépôt du dossier.

36 MOIS APRÈS LE DÉPÔT DU DOSSIER, LE PROJET DEVRA ÊTRE EN SERVICE.

La **CONVENTION DE FINANCEMENT**, élaborée avec la DREAL Normandie, sera signée **AVANT FIN 2022**.

TAUX DE SUBVENTION ET CHOIX DES LAURÉATS

La subvention par projet est comprise entre 200 000 € et 1 M€.

Le taux d'aide pourra être modulé sachant que le taux de subvention maximal est de :

- **50 % (objectif 40%)** pour les projets situés dans une unité urbaine de moins de 100 000 habitants
- **30% (objectif 20%)** du montant de l'assiette éligible dans les autres zones.

Les DSIL et DSID constituent des leviers de financement complémentaires à cet appel à projets.

Un **COMITÉ DE SÉLECTION**, sous l'égide du **PRÉFET DE RÉGION**, choisit les lauréats.

Il s'appuie sur la cellule régionale France Mobilités (DREAL, Cerema, Banque des Territoires, ADEME).



RÉSULTATS DÉPÔT DOSSIERS

26 dossiers totalisant 34 M€ de budget, pour 12,2M€ de subvention demandés (avec les taux majorés)

Calvados (14) : 4 dossiers

- Un dossier CC vallée l'Orne et Oudon
- Deux dossiers Ville de Lisieux
- Un dossier Caen la Mer

Eure (27) : 5 dossiers

- Un dossier Ville de Vernon
- Trois dossiers CD27
- Un dossier Pont-Audemer

Manche (50) : 0 dossiers

Seine-Maritime : 13 dossiers

- Cinq dossiers Métropole de Rouen Normandie
- Trois dossiers CD76
- Un dossier Ville de Montville
- Un dossier Ville de Fécamp
- Un dossier CC Ville Soeurs
- Un dossier Ville de Valliquerville
- Un dossier Ville de Croix-Mare

Orne (61) : 4 dossiers

- Un dossier CD61
- Un dossier CC Pays de l'Aigle
- Un dossier CC Argentan Intercom
- Un dossier Ville d'Alençon

GRILLE DE NOTATION

La gouvernance du projet - 30 % de la note finale, notamment :

- **Inscription dans une politique cyclable locale**
- **Impacts attendus sur les déplacements du quotidien**
- Concertation/implication des acteurs
- Cohérence du calendrier de réalisation
-

La qualité technique - 70 % de la note finale, notamment :

- Conformité à la réglementation
- Respect des recommandations du Cerema
- Traitement des intersections en sécurité

CALENDRIER D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

25 FÉVRIER

8 AVRIL

26 AVRIL

17 MAI

AVANT FIN

JUIN

**DÉPÔT DES
DOSSIERS**

**CONSULTATION
DES DDTMS
PROPOSITION
NOTATION DES
PROJETS (DREAL)**

**DIALOGUE
TECHNIQUE**




**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**JURY PRÉSIDIÉ
PAR LE SGAR**

**ANNONCE DES
LAURÉATS**

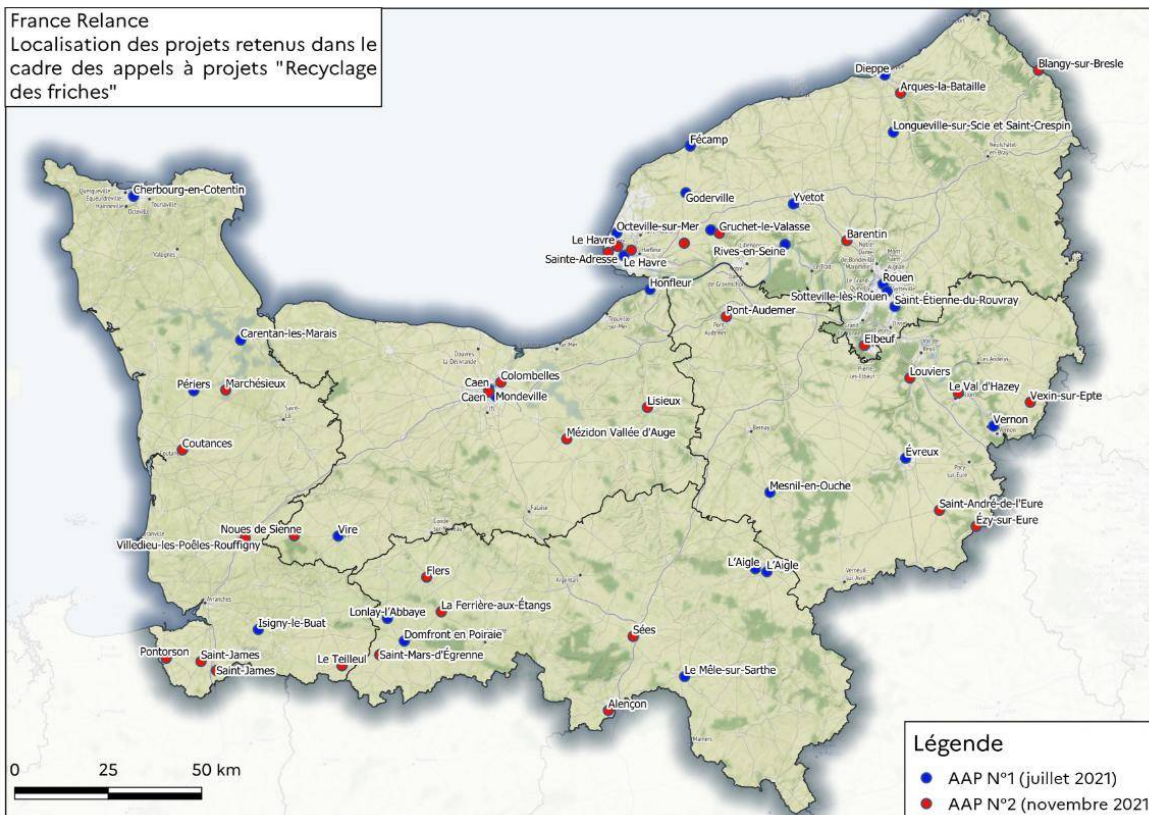
- Une mesure en faveur de la relance de l'activité et qui répond à un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires (revitalisation urbaine et réduction de l'artificialisation des sols)
- 2 appels à projets régionaux en 2021 :
 - AAP #1 (19 janvier – 26 février 2021) : **28 projets retenus - 14 M€ de subventions**
 - AAP #2 (15 juillet – 26 septembre 2021): **32 projets retenus - 15,5 M€ de subventions**

Chiffres clés :

- 29,5 M€ de subventions - 60 projets soutenus
 - 140 hectares de friches recyclés
 - 245 000 m² de logements et 245 000 m² de surfaces d'activités économiques créés
-
- Appel à projets #3 en cours :
 - Priorité à la production de logements et à la relocalisation d'activités industrielles
 - Enveloppe de **4,2 M€**
 - Ouvert du 17 février au 15 avril 2022
 - Sélection par le préfet de région au plus tard le 30 juin 2022
 - Annonce des lauréats : à partir du 15 juillet 2022



Le recyclage des friches



Liste complète :

www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Grands-dossiers/Le-plan-France-Relance/Le-plan-France-Relance/Projets-finances-par-le-plan-de-relance-en-Normandie/#titre



Le recyclage des friches



Îlot Révolution - Cherbourg-en-Cotentin (50)



Friche de l'ancienne Cartonnerie – Pont-Audemer (27)



Immeuble des 7 Colonnes - Alençon (61)



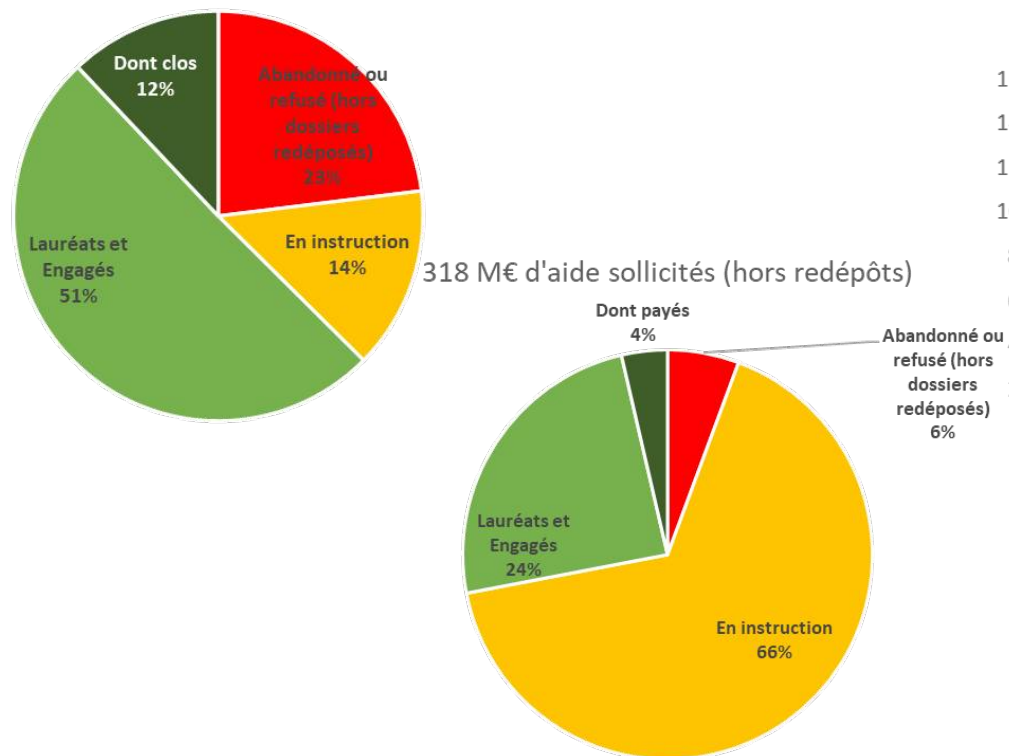
ZAC Nouveau Bassin – SPLA Caen Presqu'île (14)



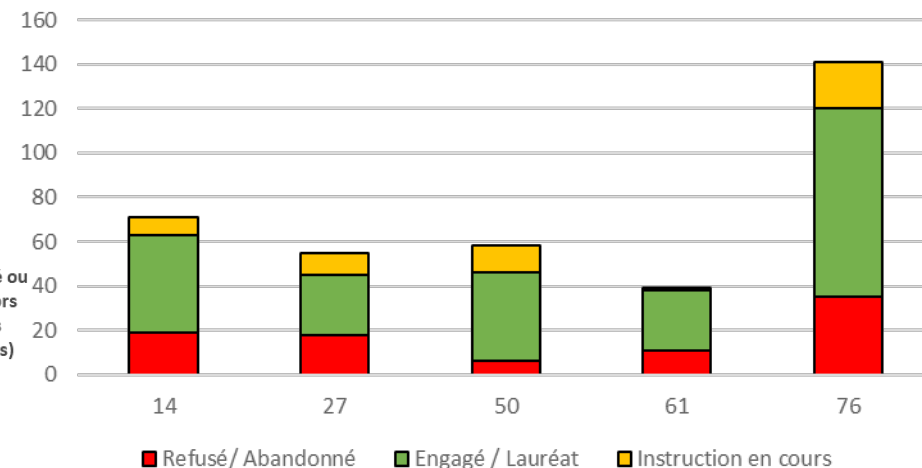
Friche Badin – Barentin (76)

Bilan des dispositifs ADEME au 28 février 2022

382 candidatures déposées au 23 mars 2022

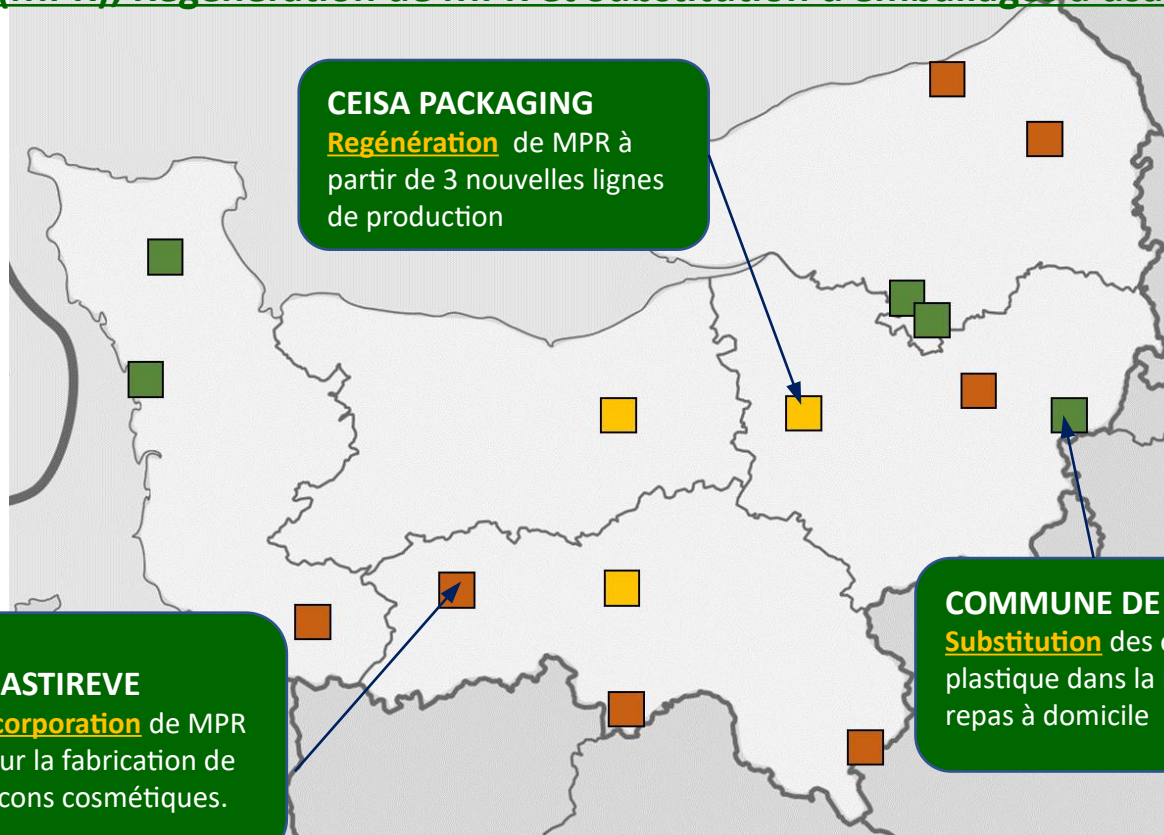


Répartition départementale des dossiers



REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA FILIERE PLASTIQUE par Incorporation de Matières Plastiques Recyclées (MPR), Régénération de MPR et Substitution d'emballages à usage unique

- 15 projets aidés
- 48,7 M€ d'investissements
- 5,6 M€ d'aide
- 240 t/an d'emballages plastique évités
- Augmentation de la capacité de recyclage de 30 500 t/an
- 4 800 t/an de MPR supplémentaire dans les produits finis normands
- 6 dossiers en cours d'instruction



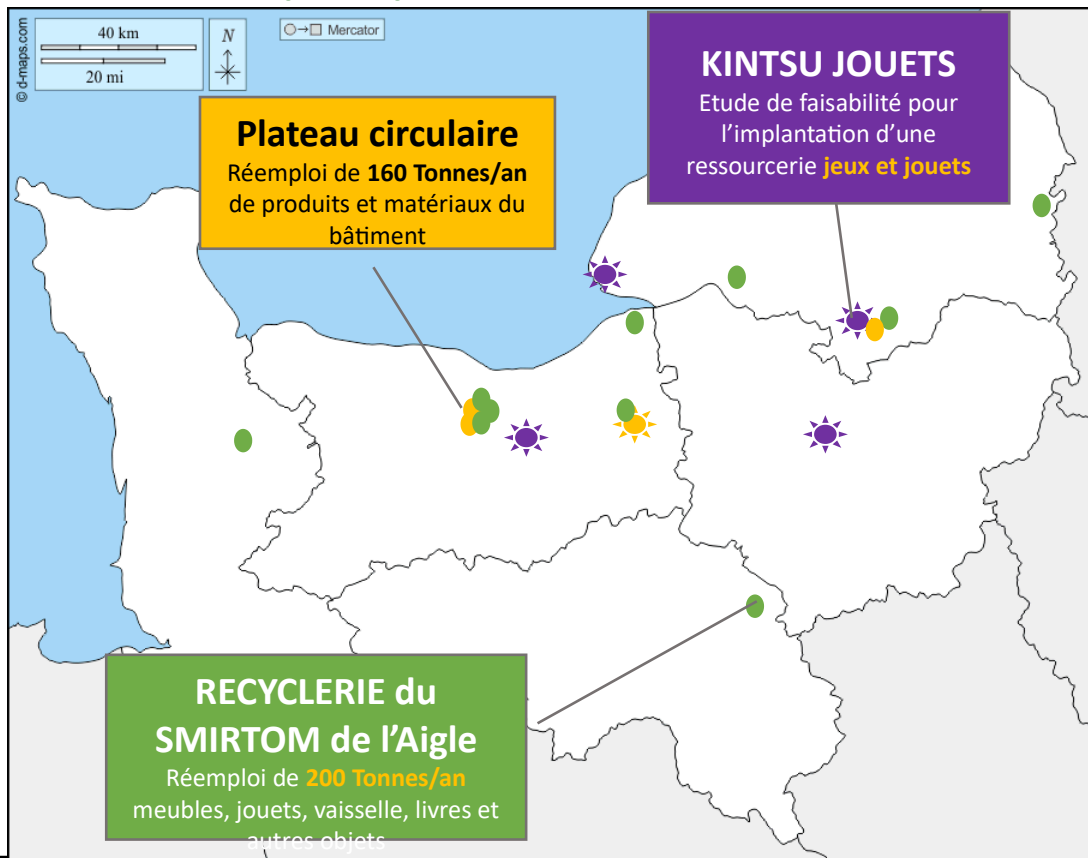
AIDE AUX ACTIVITÉS DE RÉEMPLOI, RÉUTILISATION, RÉPARATION pour allonger la durée de vie des produits et réduire la consommation de ressources ainsi que la production de déchets

L'investissement :

- - **10 projets aidés**
- 5,3 M€ d'investissements
- 1,8 M€ d'aide ADEME
- 2 644 t/an d'objets ou produits réemployés
- 64 emplois créés
- - **3 dossiers en cours d'instruction**
-

Les études de faisabilité :

- ☀ - **4 études aidés**
- 82 K€ de coût total
- 50,7 K€ d'aide
- ☀ - **1 dossier en cours d'instruction**



AUTRES ACTIONS ECONOMIE CIRCULAIRE :

- **BIODECHETS :**
 - Déconditionnement : 6 dossiers engagés pour 380,5 k€ d'aide
 - Tri à la source : 9 dossiers engagés pour 142,8 k€ d'aide, 3 dossiers en cours d'instruction
- **ECOCONCEPTION :** 16 dossiers engagés pour 311,3 k€ d'aide, 4 dossiers en cours d'instruction
- **MODERNISATION CENTRES DE TRI ET RECYCLAGE :** 7 dossiers engagés pour 421,5 k€ d'aide, 4 dossiers en cours d'instruction (dont NORMANTRI pour 7,2 M€ d'aide sollicitée)

PERSPECTIVES :

- **France 2030 :**
 - Recyclage chimique du plastique (AAP ouvert)
 - Recyclage mécanique des plastiques
- **Budget incitatif :** Poursuite du soutien au réemploi, à l'écoconception, aux centres de tri



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



ENTREPRISES

Soutien aux entreprises

Aides aux entreprises

Dispositif de préservation des emplois R&D

Le soutien aux entreprises : données chiffrées en Normandie

Mesures d'urgence et de soutien

Fonds de solidarité <i>Données arrêtées au 10/03/2022</i>	1240 M€ Dont 509,7 M€ pour le secteur de l'hébergement restauration Dont 192,5 M€ pour le secteur du commerce
Coûts fixes <i>Données arrêtées au 24/02/2022</i>	37 M€ 206 bénéficiaires
Plan d'apurement des dettes fiscales et sociales octroyées par la CCSF <i>Depuis le 01/03/2020</i>	145 plans pour 45 M€ de dettes, Représentant 5 053 emplois
Mesures de bienveillance concernant les échéances fiscales (reports d'échéances, délais de paiement, remboursement accéléré de TVA / CICE)	77 M€
Attribution d'aides financières par le CODEFI	45 aides pour un montant de 18,5 M€, soit : 27 prêts exceptionnels petites entreprises (PEPE) pour 0,98 M€ 6 avances remboursables pour 1,95 M€ 12 prêts bonifiés pour 15,58 M€

Baisse des impôts de production

Mesures pérennes de réduction de la CVAE, de la CFE et de la TFPB. Projection des gains au titre des impositions 2021 au niveau de la Normandie : 531M€ au profit de 31 000 entreprises. 2

Les dispositifs d'aides en vigueur 1/2

1°- Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité est prolongé au titre des mois de novembre 2021 à février 2022. **Demande d'aide à effectuer au plus tard le 31/03/22 pour novembre/décembre 2021 et le 30/04/22 pour janvier/février 2022.** Sont concernées :

- les entreprises ayant subi une interdiction d'accueil du public sans interruption au cours de la période mensuelle concernée et une perte de chiffre d'affaires (CA) d'au moins 20 % : aide mensuelle égale à 20 % du chiffre d'affaires de référence (dans la limite de 200 000 €) ;
- les entreprises qui ont subi une interdiction d'accueil du public partielle d'au moins 21 jours au cours de la période mensuelle concernée et une perte de CA d'au moins 50 % : aide égale à 20 % du CA de référence (dans la limite de 200 000 €) ;

Pour les périodes de décembre 2021 à janvier 2022, cette aide ne peut être cumulée avec l'aide renfort.

2°-Le dispositif « coûts fixes consolidation » et « nouvelles entreprises consolidation »

Concerne les entreprises des secteurs des secteurs S1 et S1bis au titre des mois de décembre 2021 et janvier 2022. Conditions : perte d'exploitation (EBE négatif) et une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % au cours du mois éligible. L'aide « nouvelles entreprises consolidation » concerne les entreprises créées entre le 1er janvier 2019 et le 31 octobre 2021.

Montant : 70 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de plus de 50 salariés, ou 90 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés, dans la limite de 12 M€ (2,3 M€ pour l'aide « nouvelles entreprises consolidation »)

Demandes à effectuer jusqu'au 31 mars 2022 (30 avril 2022 pour l'aide « nouvelles entreprises consolidations »)

Les dispositifs d'aides en vigueur 2/2

3°-Le dispositif « loyers et charges locatives » destiné aux commerces de détail et de services

Compense les loyers/charges des établissements interdits d'accueil du public pour les mois de février à mai 2021 et qui n'ont pas pu totalement être couverts par les aides du fonds de solidarité et coûts fixes.

Montant mensuel de l'aide = montant des loyers/charges, duquel sont soustraits les aides précitées, le résultat lié au surcroît d'activité en ligne et l'éventuelle indemnisation garantie par des assurances. Un mécanisme de plafonnement est appliqué dans certains cas afin d'éviter une surcompensation.

Demandes à déposer jusqu'au 31 mars 2022.

4°-Le dispositif « renfort »

Concerne en pratique les salles de danses et des restaurants/débits de boissons accueillant des activités de danse, au titre du mois de janvier 2022. Conditions : avoir subi une interdiction d'accueil du public et avoir subi une perte de CA d'au moins 50 % au cours du mois éligible. L'aide « renfort » concerne les entreprises créées avant le 31 octobre 2021.

Montant : 100 % des charges « renfort » (comptes 60 à 64), dans la limite de 2,3 M€ (avec prise en compte de l'ensemble des aides versées depuis mars 2020)

Demandes à effectuer jusqu'au 31 mars 2022.

Entreprises lauréates des appels à projets pour l'industrie

Bilan régional : **178 entreprises** sont lauréates.

- 93 sur le volet territorial,
- 17 sur le fonds aéro,
- 31 sur le fonds auto,
- 12 sur le fonds nucléaire,
- 25 sur le fonds pour la relocalisation des secteurs stratégiques.

Soutien à hauteur de **124,5M€** de subventions et **37,9M€** d'avances remboursables, pour un investissement total de plus de **1,28Md€**.

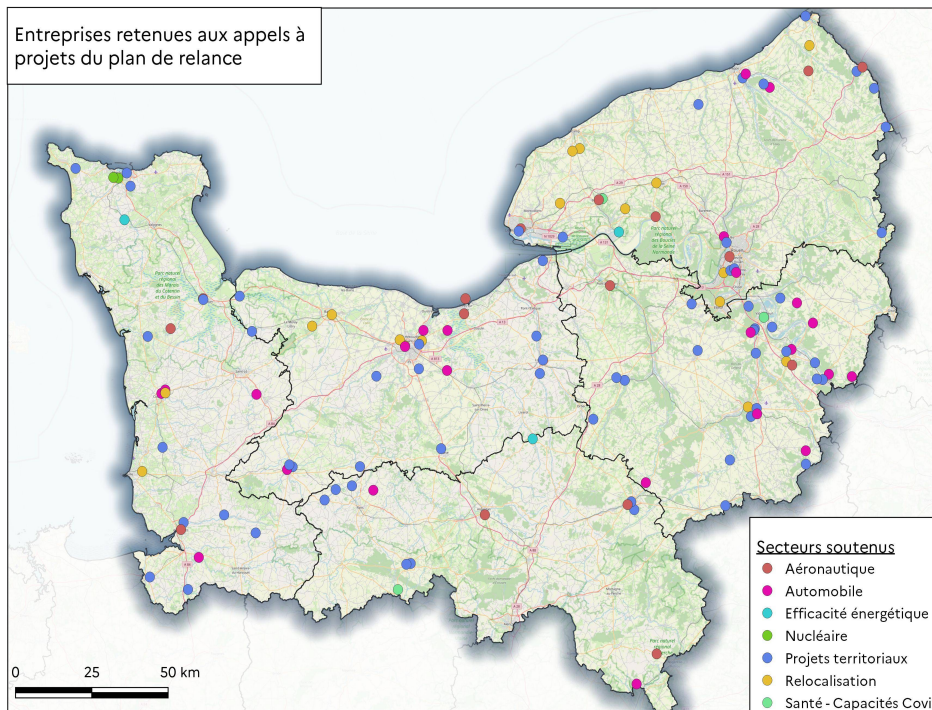
Création de plus de **2 200 emplois** en Normandie.

Bénéficiaires normands :

64 % TPE – PME

21 % ETI

15 % Grandes Entreprises



Dans le cadre d'un **contrat de recherche collaborative entre une entreprise et une structure à but non lucratif ayant une activité de recherche**, l'État prend en charge la rémunération des personnels de R&D engagés dans cette collaboration, à hauteur de :

- 80 % pour les salariés de l'entreprise partiellement affectés dans le cadre de la collaboration au sein de la structure de recherche (**action 1**) ;
- 50 % pour les salariés de l'entreprise s'engageant dans une formation doctorale (**action 2**) ;
- 80 % pour les jeunes diplômés de niveau master embauchés par la structure de recherche et partiellement affectés dans l'entreprise (**action 3**) ;
- 80 % pour les jeunes docteurs embauchés par la structure de recherche et partiellement affectés dans l'entreprise (**action 4**).

Validation des projets de collaboration par une commission territoriale pilotée par le DRARI avec la DREETS et le DISSE.

Fin de la mesure : 30 juin 2022

Fin des dépenses : 31 décembre 2024

Opérateur : ANR

Bilan national : environ 1000 emplois préservés, 200 sont en cours d'études

Bilan Normandie au 25 mars 2022 : **26 dossiers** impliquant des normands déposés, **22 avis définitifs « Favorable »**, 4 avis temporaires « Réserve ». Les avis « Réserve » sont majoritairement dus à l'attente d'identification du candidat-salarié.

Sur les 26 dossiers déposés,

- **21 sont portés par des établissements de recherche normands** dont 7 par la délégation régionale du CNRS, 5 par l'ULHN, 4 INSA, 3 URN, 1 UCN et 1 CESI et impliquent les laboratoires COBRA (6 dossiers), LITIS (5 dossiers), CORIA (2 dossiers), CRISMAT (2 dossiers), M2C (2 dossiers), CIMAP, LINEACT, NIMEC et l'UMR EVA (1 dossier).

- **19 entreprises partenaires sont normandes** (ORIL, NOVALIX, MURATA, ANTHOS air power Normandie, SIEMENS GAMESSA, SOGET ...)

Ces 26 dossiers représentent **36 demandes d'emploi R&D** : 5 sur l'action 1 (salarié CDI de l'entreprise affecté à la collaboration), un seul sur l'action 2 (salarié CDI de l'entreprise s'engageant dans une formation doctorale), 13 sur l'action 3 (recrutement d'un jeune M2) et 17 sur l'action 4 (recrutement d'un jeune docteur).



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



1jeune1solution

Bilan des dispositifs
Contrat d'engagement jeune

3 axes d'intervention



Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir

Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

AXE 1 : les aides à l'embauche des jeunes



	Durée de l'aide	Nombre de demandes validées en Normandie (Cumul)	Taux de réalisation / au niveau national	Points + / Points -
Aide à l'embauche d'un jeune – 26 ans	1/08/2020 au 31/05/2021	21 645	4,4 % de la réalisation nationale	95,25 % des demandes validées ont été payées
Aide exceptionnelle à l'embauche d'un contrat d'apprentissage	Prime exceptionnelle a été prorogée jusqu'au 30/06/2022	57 580 (au 05/02/22)	4,9 % de la réalisation nationale pour la Normandie (données POP au 05/02/2022)	L'aide exceptionnelle a été étendue aux formations post bac.
Aide exceptionnelle à l'embauche d'un contrat de professionnalisation	Prime exceptionnelle a été prorogée jusqu'au 30/06/2022)	4 930 (au 05/02/22)	6,14 % de la réalisation nationale pour la Normandie (au 05/02/22)	
Emplois Francs +	15/10/2020 au 31/05/2021	182	4,2 % de la réalisation nationale	

AXES 2 et 3 : Accompagnement des jeunes



	Objectif 2021	Réalisation 2021 Au 31 décembre	Taux de réalisation / au niveau national	Points + / Points -
PEC Jeunes (taux de prise en charge Etat : 65%)	1 600	2 034	5,8 % de la réalisation nationale	Constat d'une bonne dynamique de prescription dès le début du 2 nd semestre suite à la mise en œuvre du plan d'actions. L'objectif est d'ores et déjà dépassé. Une enveloppe complémentaire a été demandée à la DGEFP. Un travail coordonné de Pôle emploi et des missions locales a également permis ce résultat.
CIE jeunes (taux de prise en charge Etat : 47%)	4 262	5 169	7,3 % de la réalisation nationale	Forte mobilisation des prescripteurs (Pôle Emploi) dès le début de la mesure. La Normandie reste très mobilisée et dynamique, avec des records de prescriptions en septembre et octobre. L'objectif, augmenté en juillet par rapport à l'objectif initial, est également déjà dépassé.
Garantie jeunes	12 754	12 497	7,3% de la réalisation nationale 97,98% de l'objectif	Le nombre d'entrées en Garantie Jeunes est très proche de l'attendu. Le travail des missions locales devrait permettre d'atteindre 93 à 95% de l'objectif régional en fin d'année. La Normandie est la 1 ^{ère} région métropolitaine en taux de réalisation.
PACEA	20 791	22 361	108 % de l'objectif	
Promo 16 - 18	1 928	528		Le nombre d'entrées reste inférieur aux attendus. Des difficultés liées à la mobilité, à l'hébergement et au « sourcing » des jeunes perdurent. Les résultats normands restent bons, avec un taux d'entrée de 27,5% contre 23,3% au niveau national.

Le bilan normand de la mise en œuvre du plan #1jeune1solution est assurément positif sur l'année 2021. Les plans d'actions déployés à partir de mars dernier ont produit leurs effets dès juin et la montée en puissance des dispositifs s'est poursuivie sur toute l'année.

- L'année 2022 marquée par la fin de mesures exceptionnelles. C'est notamment le cas des PEC jeunes (diminution de 50% de l'enveloppe consacrée aux contrats aidés)
- Modification de l'arrêté de prise en charge des contrats aidés à l'occasion de la nouvelle programmation pour tenir compte de ces nouveaux paramètres

Mise en œuvre du CEJ



- Depuis le 1^{er} mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune est déployé sur tout le territoire. Il succède à la Garantie Jeunes pour laquelle les missions locales normandes ont historiquement montré une mise en œuvre particulièrement dynamique (7 à 8% des entrées France entière)
- Le CEJ est un dispositif d'une durée maximale de 12 mois (18 de manière exceptionnelle) mis en œuvre par les missions locales et Pôle emploi (et ultérieurement d'autres opérateurs), avec un objectif de sortie en emploi durable
- A destination des jeunes de 16 à 25 ans révolus ou jusqu'à 29 ans révolus pour les personnes reconnues TH, qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable et prêts à s'engager.
- La mise en œuvre d'un plan d'actions personnalisé à la suite d'un diagnostic préalable et de la signature d'un contrat d'engagement
- Un conseiller référent pour un accompagnement intensif avec une mise en activité de 15 à 20 heures par semaine tout au long du parcours, sur des thématiques et des formats variés (en individuel, en collectif, en autonomie)

Mise en œuvre du CEJ



- Le recours à des solutions structurantes au cœur du parcours : formations, accompagnement intensif spécifique réalisé par d'autres opérateurs (E2C, EPIDE, AFPA...), des missions d'utilité sociales (service civique), des périodes d'emplois (PMSMP, IAE...)
- Le jeune peut percevoir, sous condition de ressources, une allocation pouvant s'élever jusqu'à 500€.
- Des AAP nationaux et régionaux lancés prochainement pour la sélection de projets territoriaux d'accompagnement de jeunes en rupture visant un apport et une coordination des actions et réponses avec le service public de l'emploi permettant la prise en charge globale de ces jeunes en rupture, afin de les accompagner vers l'insertion dans l'emploi durable en prenant en compte leurs difficultés spécifiques.
- L'objectif régional pour les missions locales est de 12 952 (12 754 GJ en 2021).

Premiers Éléments du plan France 2030



FRANCE
2030

FRANCE 2030 : 10 objectifs

MIEUX PRODUIRE

Objectif

1

Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR)



Objectif

2

Devenir le leader de l'hydrogène vert



Objectif

3

Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 %



Objectif

4

Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030



Objectif

5

Produire le 1^{er} avion bas carbone



Budget annoncé :

1 Md€

2,3 Md€

5 Md€

2,5 Md€

1,2 Md€

FRANCE 2030 : 10 objectifs

MIEUX VIVRE

Objectif

6

Investir dans une **alimentation saine, durable et traçable**



1,5 Md€

Objectif

7

Produire **20 biomédicaments** contre les cancers, les maladies chroniques et créer les **dispositifs médicaux de demain**



2,95 Md€

Objectif

8

Placer la France en tête de la **production des contenus culturels et créatifs**



600 M€

MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

Objectif

9

Investir dans la **nouvelle aventure spatiale** avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites



1,2 Md€

Objectif

10

Investir dans le **champ des fonds marins** pour une meilleure compréhension du vivant



300 M€

FRANCE 2030 : 5 leviers

LEVIER 1 : DANS LE CHAMP DES MATIÈRES PREMIÈRES, SÉCURISER, AUTANT QUE POSSIBLE, **L'ACCÈS À NOS MATÉRIAUX** – 2 Md€

LEVIER 2 : SÉCURISER LES COMPOSANTS, NOTAMMENT DANS **L'ÉLECTRONIQUE ET LA ROBOTIQUE**, QUI SONT INDISPENSABLES À L'INDUSTRIE DE DEMAIN, ET OÙ NOUS AVONS UN RETARD À RATTRAPER – 5,5 Md€

LEVIER 3 : MAÎTRISER LES **TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES** SOUVERAINES ET SÛRES - 3 Md€

LEVIER 4 : SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE TALENTS ET ACCÉLÉRER **L'ADAPTATION DES FORMATIONS** AUX BESOINS DE COMPÉTENCES DES NOUVELLES FILIÈRES ET DES MÉTIERS D'AVENIR – 2,5 Md€

LEVIER 5 : SOUTENIR DE MANIÈRE TRANSVERSALE **L'ÉMERGENCE ET L'INDUSTRIALISATION DE START-UPS**, DÉCISIVES POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'INNOVATION - 5,3 Md€

FRANCE 2030 : Présentation Générale



- 50% des crédits de France 2030 sont consacrés à la **décarbonation** (0 dépense défavorable à l'environnement) ;
- 50 % du plan sera consacré aux **acteurs émergents** ;
- Accepter la prise de **risque** et l'échec ;
- Investissements dans **l'innovation** ET dans **l'industrialisation** (changement de doctrine des investissements d'avenir) ;
- Les enveloppes pourront toutes évoluer en fonction des besoins : volonté de ne pas figer le plan
- La **gestion interministérielle** est pilotée par le **SGPI**.



FRANCE 2030 : Premiers dispositifs

AAP «Soutien aux projets de diversification des sous-traitants de filière automobile»

- ✓ **Objectif** : Soutenir les sous traitants de la filière automobile dans leurs projets d'investissements et de diversification de leur activité, que cela soit au sein de cette même filière (automobile & mobilités) ou pour se positionner sur d'autres secteurs.
- ✓ **Projets attendus** : projets structurants pour les entreprises et pour le secteur automobile en cas d'investissement au sein de ce dernier.
- ✓ **Porteurs de projets** : entreprises ayant réalisé au moins 15% de leur chiffre d'affaires dans la filière automobile au cours des deux dernières années
- ✓ **Enveloppe** : tickets d'au moins 500k pour les startups/PME/ETI et 2M pour les grandes entreprises
- ✓ **Opérateur** : Bpifrance

Relève 1 : 15/02/2022
Clôture finale : 27/09/2022

FRANCE 2030 : Premiers dispositifs

AAP «Première Usine»

- ✓ **Objectif** : Permettre aux startups et PME industrielles de trouver un financement pour construire leur première usine. En adaptant l'écosystème d'innovations aux start-up, l'objectif est d'encourager les jeunes entreprises à prendre le risque d'innover et de se lancer.
- ✓ **Projets attendus** : a) implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants, b) mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups. Dans les deux cas les dépenses totales doivent dépasser 5M.
- ✓ **Porteurs de projets** : PME, ETI si elle présente des caractéristiques d'innovation et d'hypercroissance ou structure ad hoc dès lors qu'il s'agit du développement de capacités industrielles mutualisées pour une ou des start-ups et PME
- ✓ **Enveloppe** : 550M
- ✓ **Opérateur** : Bpifrance

Relève 1 : 05//04/2022

Relève 2 : 13/09/2022

Clôture finale : 15/12/2026

FRANCE 2030 : Premiers dispositifs

AAP «Métaux critiques»

- ✓ **Objectif** : Réduire la dépendance aux approvisionnements extra-européens de métaux critiques dans les filières stratégiques, avec un intérêt accru sur les champs industriels, climatiques et environnementaux.
- ✓ **Projets attendus** : Initiatives ambitieuses rapidement industrialisables permettant de réduire la dépendance en métaux critiques et de développer une filière d'avenir (création de nouvelles unités de production, transformation des unités existantes, mise en œuvre de procédés industriels innovants).
- ✓ **Porteurs de projets** : acteurs émergents ayant le potentiel de devenir compétitifs au niveau mondial ou acteur d'excellence en place
- ✓ **Opérateur** : Bpifrance

Relève 1 : 24/05/2022

Relève 2 : 04/10/2022

Clôture finale : 30/01/2024